Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 85820

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

P-75-85820

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages																					

Parcs, terrains de jeux et espaces naturels.				p1a																			
Établissement relié aux affaires publiques.					p2e																		
Établissement relié aux affaires publiques.						p2e																	
Établissement relié aux affaires publiques.							p2e																
2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**																						
Marché public		5432	★																				
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU																							
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Détachée (isolée)			★				★																
Jumelée					★																		
En rangée						★																	
5- NORMES DE LOTISSEMENT																							
5-1- TERRAIN																							
Largeur (mètre)	min.		35		12	6	35																
Profondeur (mètre)	min.		60		60	60	60																
Superficie (mètre carré)	min.		2100		720	360	2100																
6- NORMES DE ZONAGE																							
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Avant (mètre)	min.		15		15	15	15																
Latérale 1 (mètre)	min.		6		6	6	6																
Latérale 2 (mètre)	min.		6		6	6	6																
Latérale sur rue (mètre)	min.		15		15	15	15																
Arrière (mètre)	min.		10		10	10	10																
Arrière sur rue (mètre)	min.		15		15	15	15																
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							
Hauteur (étage)	min./max.		1/2		1/2	1/2	1/2																
Largeur (mètre)	min.		8		6	6	8																
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.		80		60	60	80																
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL																							

7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES

PIIA:
Zone assujettie en partie ou en totalité à un PIIA. L'application est déterminée en vertue du règlement sur le PIIA. Vérifiez la cartographie.

8- ARTICLES APPLICABLES

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
Les mesures de protection en bordure d'un cours d'eau du chapitre 14 du règlement de zonage s'appliquent.	
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

11- NOTES (ARTICLES)

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
VS-RU-2012-44	ARS-11	2012-07-02
	CA-48	2020-01-27